



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 22 janvier 2018

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER et M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Michèle MEHN

Absents excusés : MM. Jean-Marc HENNIG, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est adopté.

Avant l'ouverture des débats, M. le Maire propose d'attribuer un cadeau d'une valeur de 100 € à Mme Elodie ROTH, conseillère municipale qui est devenue maman d'une petite fille Mathilde le 13 janvier dernier. Le conseil municipal, à l'unanimité, rajoute et approuve ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

1. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : POINT D'ETAPE

Suite à l'approbation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en séance du 20 novembre 2017, le plan de zonage, le règlement et les éventuelles orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les futures zones à urbaniser sont en cours d'élaboration au sein du groupe de travail communal. Dès leur finalisation, ces documents seront présentés lors d'une réunion publique de secteur qui aura lieu le mardi 10 avril 2018 à 19 h pour les trois communes du Sivom la Souffel et Berstett au centre socioculturel de Griesheim-sur-Souffel.

Le débat s'engage autour de trois enjeux majeurs du PADD, la réduction de la taille des zones à urbaniser classées en IAU ou IIAU pour économiser le foncier agricole, la densification des constructions dans les dents creuses du bâti ancien, qui participe de la même logique, et la préservation et la mise en valeur du bâti ancien et notamment de certains éléments remarquables du patrimoine architectural comme les corps de ferme à colombages. La réglementation actuelle du PLU conditionne la démolition des bâtiments en zone urbaine à l'obtention d'un permis de démolir. A l'avenir, le PLUi pourrait prévoir des mesures plus contraignantes comme l'obligation de réhabilitation de certains bâtiments en raison de leur valeur patrimoniale. La commune pourrait bénéficier du soutien d'un intervenant extérieur, l'ASMA qui est l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne. Comme son nom l'indique, cette association œuvre par différents moyens, conseils aux élus communaux et aux propriétaires de biens à restaurer, médiation, et actions sur le terrain et en justice pour préserver les maisons alsaciennes à colombages de la destruction. Le Président de l'ASMA rencontré en Mairie le 20 janvier dernier a proposé d'identifier dans le village les bâtiments remarquables à protéger au futur PLUi. L'assemblée se déclare favorable à cette initiative.

Le Maire annonce par ailleurs, la sortie au Journal Officiel du 23 janvier 2018 du décret ministériel prolongeant les effets du décret du 23 janvier 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg. En clair, le concessionnaire bénéficie d'un délai supplémentaire, jusqu'au 22 janvier 2026 pour réaliser les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux.

2. TRAVAUX PREVISIONNELS POUR 2018

Ecole maternelle : acquisition d'un copieur couleur

La directrice de l'école maternelle demande le remplacement de l'ancien copieur noir et blanc lent et peu fonctionnel, par un copieur couleur plus adapté aux besoins notamment pour la confection des dossiers pédagogiques des enfants. Les crédits nécessaires à cet investissement seront prévus au budget primitif 2018.

Eglise : remplacement du chauffage et de l'éclairage sur la mezzanine

A la demande et en accord avec le conseil de fabrique et le conseil presbytéral, un devis de 4 236.70 € TTC a été établi par la Société Electricité ROTH de Lampertheim en vue de la rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage de la mezzanine de l'Eglise. Ce devis est accepté à l'unanimité. Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que soit mis en œuvre un système de ventilation ou d'aération efficace dans l'Eglise. Une solution simple consistant en la

transformation d'un panneau de vitrail en fenêtre oscillo-battante pourrait être envisagée. Il sera pris attache avec M. PFANN, vitrailliste et gérant de la société Rosaze de Wasselonne. D'autres travaux seront mis à l'étude, en 2019 ou 2020, comme le ravalement de la façade et la rénovation des équipements d'éclairage extérieurs du bâtiment (spots, bornes lumineuses...).

Ancienne classe enfantine de l'école élémentaire : acquisition de mobilier

Compte-tenu du projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle en 2019-2020, une partie du mobilier pourra être récupérée aux fins d'équiper l'ancienne salle de classe enfantine.

Arrosage du terrain de football

Pour mémoire, le projet du puits de forage dans la nappe phréatique destiné à l'arrosage du terrain de football proposé en variante du piézomètre a été définitivement abandonné (cf compte-rendu de la séance du 20 novembre 2017). La décision a été prise de mettre en place un piézomètre (solution de base) à l'usage du SDEA dans le cadre des contrôles qualitatifs de l'eau de la nappe autour des deux puits de captage situés sur le ban de Griesheim-sur-Souffel. Le forage étant définitivement écarté, la solution initiale du raccordement d'un système d'arrosage automatique au réseau d'eau potable reste d'actualité et devra être rediscutée lors d'une prochaine séance du conseil municipal. M. Claude AFFOLTER, Président de l'ASP de Pfulgriesheim reprendra contact avec la société Est Arro de Duppigheim en vue du réajustement du devis relatif à cet équipement.

Salle des fêtes-école maternelle

La réunion du 16 janvier 2018 entre la municipalité assistée par Mme Gaëlle HILBERT, l'ALEF, Jeunesse et Sports et la Communauté de communes a permis d'arrêter le principe d'un nouvel accueil périscolaire de 70 places à construire en 2019/2020 sur un deuxième niveau au-dessus de la salle des fêtes.

Illuminations de Noël

Un décor de rue à poser dans la rue Principale RD 31 aux abords du garage Clemente a été acheté en 2017. Toutefois, comme il s'agit d'un équipement de traversée de rue relativement lourd, les candélabres d'éclairage public ne peuvent pas être utilisés comme points d'ancrage. La solution technique nécessitera des investissements à prévoir au budget communal 2018.

Fleurissement sur les mâts des candélabres dans la rue Principale

Suite au remplacement des lampadaires dans la rue Principale, il est proposé d'acheter des jardinières pour équiper les mâts situés dans la rue Principale sur la portion entre la Place de l'Eglise et la rue de la Citadelle.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PARTIE SUD DU CIMETIERE COMMUNAL

Ce point porte sur l'aménagement d'une partie du palier inférieur du cimetière communal sur environ 500 m². Le plateau supérieur arrive aujourd'hui à saturation et l'espace du niveau inférieur a commencé être utilisé, par nécessité, sans plan d'aménagement bien spécifique. Le Maire rappelle que des crédits nécessaires ont été ouverts au budget 2015 et reconduits chaque année sans qu'aucun début de travaux n'intervienne. Il convient donc de faire de ce projet une priorité budgétaire pour 2018 et de réaliser concrètement des travaux de structuration dans la partie Sud avec la création d'une cours pavée à l'entrée, l'installation d'équipements bancs et fontaine, la reconfiguration de l'allée centrale et la délimitation de deux nouveaux espaces pour accueillir des sépultures, au cours de l'été prochain. Le chiffrage déjà réalisé en 2017 pour un montant de 49 860.12 € TTC par le bureau SFI de Strasbourg sera réactualisé et joint à l'appui d'une demande de subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à envoyer avant le 15 février 2018, date de clôture de l'appel à projet pour l'année 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide de ce point à l'unanimité. Une sortie sera organisée dans différents cimetières locaux pour définir les besoins avant le lancement de la consultation pour l'attribution du marché public.

4. EVOLUTION DU BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES (BIC)

Depuis 2016, le BIC est passé de 4 à 2 publications annuelles. Le dernier bulletin du mois de décembre 2017 a été imprimé intégralement en couleur à la différence des précédentes parutions (couverture en couleur, cahiers internes en noir et blanc). Le Maire souhaite faire de même pour les prochains numéros et engager une nouvelle consultation auprès de prestataires spécialisés dans la conception et l'impression de supports de communications, compte-tenu des délais assez longs de réalisation d'une première maquette avec le prestataire actuel. Ce point est accepté.

5. DIVERS

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le logement du 12 rue de Lampertheim pour lequel il a renoncé à exercer son droit de préemption urbain.

COURTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Début des fouilles archéologiques complémentaires

Le Maire informe l'assemblée que les fouilles d'archéologie préventives ordonnées par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 ont débuté sur deux sites, au Weberacker et au Hammeracker, depuis le 15 janvier 2018.

Déboisement le long de la RD 31 vers Pfettisheim

Dans le cadre des travaux préparatoires de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg, le concessionnaire a prévu de procéder à l'abattage d'arbres le long de la RD 31 aux abords de l'exploitation de M. Claude ROTH. L'information a été connue par des voies indirectes, la commune n'ayant reçu aucune notification à ce sujet. Le Maire annonce qu'il va faire part, par écrit, au concessionnaire de son opposition formelle à toute forme d'abattage de confort de ces arbres qui ne serait pas justifié par des motifs d'intérêt général ou des impératifs de chantier. En effet, ces arbres se trouvent en dehors du couloir réservé à la future autoroute à deux voies. Le conseil municipal déclare également s'opposer à toute forme d'abattage d'arbres à titre préventif et non nécessaire à la réalisation de la future infrastructure.

Coulées de boues

Les travaux de pose d'un caniveau et d'un dessableur sur domaine public à l'intersection entre la RD 64 rue de Lampertheim et la rue des Bleuets annoncés pour la période du 12 au 16 février 2018, seront faits ultérieurement à une date non encore connue par la société RAUSCHER sous-traitante du SDEA. Ces travaux doivent permettre de canaliser les eaux pluviales à la sortie du sentier des Bleuets afin de limiter les coulées boueuses en contrebas, dans la descente de la rue de Pâques. Le dispositif d'enherbement des parcelles agricoles le long de la RD 64 mis en place par délibération du 13 octobre 2011, et le remplacement du collecteur des eaux pluviales dans la rue de Pâques également prévu par le SDEA, permettront d'apporter des réponses adaptées, d'une part en favorisant l'absorption des eaux de ruissellement par le milieu naturel, et d'autre part en améliorant l'efficacité du réseau par le dimensionnement plus adapté des canalisations.

La problématique spécifique des terrains affectés par les coulées de boue dans la rue du Heuberg aux n° 18 et 20 sera traitée par M. Paul LOSSEL dès la sortie de l'hiver par l'enherbement d'une bande de terrain de 40 m de long sur 10 m de profondeur à l'arrière des propriétés. Les propriétaires concernés en seront informés.

Dépôt d'une déclaration préalable par la SIBAR en vue de transformer un garage pour installer une chaufferie-bois dans l'immeuble du 15 rue du Heuberg

Le Maire informe l'assemblée que la SIBAR entreprend de rénover les équipements de chauffage dans l'immeuble collectif du 15 rue du Heuberg et qu'à cette fin un dossier a été déposé en Mairie le 18 janvier 2018 pour obtenir l'autorisation d'urbanisme liée à la modification de l'aspect extérieur du bâtiment pour transformer un garage fermé en local chaufferie-bois.

TOUR DE TABLE :

Mme Liliane BAUER annonce que dans le cadre de l'année de la citoyenneté de l'engagement, lancée par la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerlang (cf PV du 8 décembre 2017), les enfants fréquentant la garderie « La Cabane des Acacias » présenteront au conseil municipal leur projet de décoration et de mise en valeur de la plate-bande située rue de la Citadelle devant la propriété de M. OLLIER.

M. Bertrand MEYER signale une épave de voiture dans la rue des Vignes et communiquera le n° de la plaque d'immatriculation à la secrétaire de Mairie qui fera un signalement auprès de la gendarmerie de Truchtersheim.

M. Paul LOSSEL demande des précisions au sujet du chantier de déploiement de la fibre optique entre Pfettisheim et Pfulgiesheim dans le chemin situé dans la continuité de la rue de Truchtersheim (cf PV du 20 novembre 2017). Le Maire l'informe que suite à une réunion du 20 décembre 2017 avec le concessionnaire ROSACE, et en raison des incertitudes liées à la construction de l'autoroute du COS et au remembrement foncier dans le secteur Ouest du ban communal, le réseau en fibre optique se fera à partir de Griesheim-sur-Souffel (plan non communiqué pour l'instant) jusqu'à la nouvelle armoire à poser à l'entrée Est du cimetière communal. Les travaux de raccordement sont prévus au cours du 1^{er} trimestre 2018. Les premiers abonnements pour l'internet en très haut débit seront commercialisés au début du mois de juillet. Une réunion publique d'information sera faite également par ROSACE. De plus amples informations seront communiquées dès que possible.

M. LOSSEL attire également l'attention sur le mauvais état du chemin communal au lieudit Kühacker. Il sera fait appel à la Société COLAS EST pour établir le devis de réfection correspondant.

Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que la commune s'investisse dans d'autres actions en faveur de l'environnement en plus de la journée Osterputz. Référence est faite à l'état détérioré du city-stade pour cause de déchets régulièrement abandonnés sur le site. M. Gérard DURINGER souhaiterait, quant à lui, que soit mis en place un contrat d'entretien annuel du revêtement synthétique du city-stade. Aucune décision n'est prise pour l'instant.

La secrétaire de Mairie a par ailleurs pris des photos de certaines dalles du faux-plafond de l'école maternelle endommagées par des infiltrations d'eau (présence de grosses tâches). Il est prévu de contacter un couvreur qui fera une recherche des fuites et les travaux de colmatage dans la toiture et de faire remplacer les dalles abimées.

La séance est levée à 22 h 10.